



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
15.11.2000 Bulletin 2000/46

(51) Int. Cl.⁷: **F21V 31/00**, F21V 17/00

(21) Numéro de dépôt: **00201582.4**

(22) Date de dépôt: **02.05.2000**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeurs:
• **Fleury, Thierry**
75008 Paris (FR)
• **Diaz, José**
75008 Paris (FR)
• **Lavergne, Serge**
75008 Paris (FR)

(30) Priorité: **11.05.1999 FR 9906014**

(71) Demandeur:
Koninklijke Philips Electronics N.V.
5621 BA Eindhoven (NL)

(74) Mandataire:
de la Fouchardière, Marie-Noelle
Société Civile "SPID"
156, Boulevard Haussmann
75008 Paris (FR)

(54) **Luminaire d'intérieur/industriel**

(57) Le luminaire comprend une toiture (20) et une vasque transparente (30), et une platine (10) supportant des éléments fonctionnels internes (15, 45, 25) du luminaire. La toiture et la vasque possèdent chacune des bords en correspondance permettant un assemblage par le bord avec un joint (5).

La platine (10) est maintenue en place par serrage entre la toiture et la vasque. Les parois latérales de la toiture possèdent une partie inclinée (3) et la bordure de la platine est pourvue d'une partie pliée et inclinée (2) qui est appuyée contre la partie inclinée correspondante de la toiture.

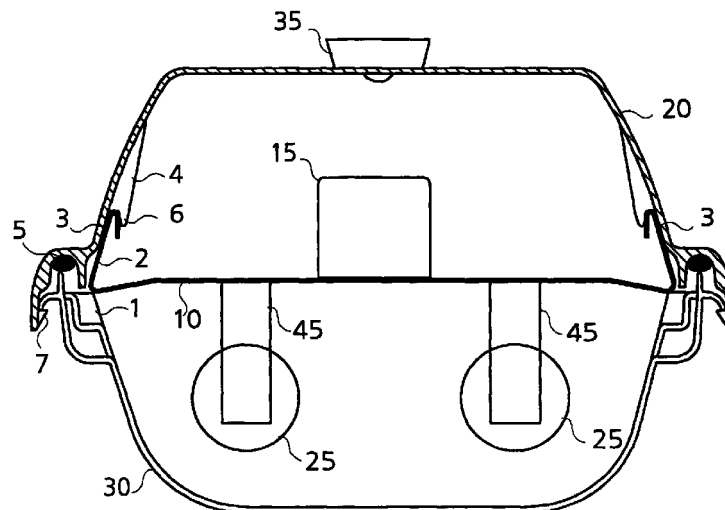


FIG.1

Description

[0001] La présente invention concerne un luminaire comprenant entre autres un corps et une platine, le corps comportant au moins une première demi coquille appelée "toiture", munie de moyens de fixation à un support, et une deuxième demi coquille transparente appelée "vasque", chacune des demi coquilles possédant des bords en correspondance permettant l'assemblage des demi coquilles l'une à l'autre par leur bords en position d'utilisation, et la platine supportant des éléments fonctionnels internes du luminaire.

[0002] Un luminaire comprenant un corps et une platine, selon le préambule ci-dessus, est connu du document EP 0 179 453. Selon ce document, le luminaire est constitué de deux demi coquilles en forme d'auge, et un rail à section en L supporte les éléments d'installation, ainsi qu'un réflecteur. Le rail est fixé à la partie supérieure de la toiture.

[0003] Un objet de l'invention est d'alléger le luminaire.

[0004] A cet effet, la platine est maintenue en place par serrage entre la toiture et la vasque.

[0005] L'idée de base est donc d'améliorer la rigidité par le maintien réciproque de la platine par le corps et vice versa, ce qui permet d'utiliser des demi coquilles plus minces et d'économiser de la matière.

[0006] Avantageusement, la platine est pourvue d'une bordure dont la forme correspond à celle du bord de la toiture et du bord de la vasque de façon à être bien maintenue entre ces deux bords.

[0007] Dans une forme particulière de réalisation d'un luminaire de forme allongée, les deux parois latérales longitudinales de la toiture possèdent chacune une partie inclinée par rapport à la direction d'amenée de la platine lors de sa mise en place, la bordure de la platine est pourvue d'une partie inclinée en correspondance avec la partie inclinée de la toiture, et la partie inclinée de la platine est appuyée contre la partie inclinée correspondante de la toiture, lorsque la platine est assemblée entre la toiture et la vasque.

[0008] En plus de l'amélioration de rigidité que cette disposition procure, elle permet un meilleur contact thermique entre la platine, qui supporte des éléments dégageant de la chaleur, et le corps qui évacue cette chaleur.

[0009] Des dispositions particulières de réalisation apparaissent dans les revendications dépendantes 4 à 6.

[0010] Ces aspects de l'invention ainsi que d'autres aspects plus détaillés apparaîtront plus clairement grâce à la description suivante d'un mode de réalisation constituant un exemple non limitatif.

La figure 1 est une vue en coupe transversale d'un luminaire selon l'invention.

[0011] Le luminaire de la figure 1 comprend un

corps qui comporte au moins une première demi coquille 20 appelée "toiture". Elle est munie de moyens de fixation 35 quelconques, connus en soi, à un support non représenté qui peut être un mur, un plafond, etc.

[0012] Une deuxième demi coquille transparente 30 appelée "vasque" est assemblée avec la toiture en position d'utilisation, comme représenté ici sous la toiture 20.

[0013] Chacune des demi coquilles possède des bords en correspondance permettant l'assemblage des demi coquilles l'une à l'autre par leur bords, avec insertion d'un joint élastique 5 dans le cas de luminaires étanches. Des verrous 7 sont placés à intervalles réguliers pour assurer l'accrochage de la vasque sur la toiture.

[0014] Le luminaire illustré ici en exemple est de forme allongée, muni de tubes fluorescents. La coupe de la figure est une coupe transversale.

[0015] Une platine 10 supporte des éléments fonctionnels internes du luminaire : entre autres un bloc électrique 15, des douilles 45 pour le montage des tubes fluorescents 25.

[0016] La platine 10 est pourvue, au moins de chaque côté sur sa longueur, d'une bordure 2 dont la forme correspond à celle du bord de la toiture 20 et du bord de la vasque 30 de façon à être bien maintenue entre ces deux bords.

[0017] Plus précisément, les deux parois latérales longitudinales de la toiture 20 comprennent chacune au moins une partie 3 inclinée par rapport à la direction d'amenée de la platine lors de sa mise en place c'est-à-dire, sur la figure, inclinée par rapport à la verticale.

[0018] La platine 10 est pourvue d'une partie pliée et inclinée 2 en correspondance avec la partie inclinée 3 de la toiture, et la partie pliée et inclinée 2 est appuyée contre la partie inclinée correspondante 3 de la toiture, lorsque la platine est, comme ici, assemblée avec la toiture. La partie pliée pourrait aussi être une partie rapportée.

[0019] La vasque 30 comporte des reliefs 1 saillant vers l'intérieur de façon à pousser la partie 2 de la platine 10 vers la toiture 20.

[0020] Ainsi donc, la platine est maintenue en place par serrage entre la toiture et la vasque.

[0021] Les parois inclinées 3 de la toiture comportent des butées 4 pour limiter l'introduction de la partie 2 de la platine dans la toiture.

[0022] Les butées 4 comportent une partie 6 en forme de crochet pour accrocher le bord supérieur de la partie inclinée 2 de la platine afin d'empêcher la flexion de ce bord 2 vers l'intérieur, ou réciproquement empêcher la flexion du bord 3 vers l'extérieur.

[0023] Il doit être clair que le verbe "comprendre" n'exclut pas la présence d'autres étapes ou éléments que ceux listés dans une revendication.

Revendications

1. Luminaire comprenant entre autres un corps et une platine (10), le corps comportant au moins une première demi coquille (20) appelée "toiture", munie de moyens de fixation à un support, et une deuxième demi coquille (30) transparente appelée "vasque", chacune des demi coquilles possédant des bords en correspondance permettant l'assemblage des demi coquilles l'une à l'autre par leur bords en position d'utilisation, et la platine supportant des éléments fonctionnels internes (15) du luminaire, **caractérisé en ce que** la platine est maintenue en place par serrage entre la toiture et la vasque. 5
10
15
2. Luminaire selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la platine est pourvue d'une bordure (2) dont la forme correspond à celle du bord de la toiture et du bord de la vasque de façon à être bien maintenue entre ces deux bords. 20
3. Luminaire de forme allongée, selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les deux parois latérales longitudinales de la toiture possèdent chacune une partie (3) inclinée par rapport à la direction d'amenée de la platine lors de sa mise en place, la bordure de la platine est pourvue d'une partie inclinée (2) en correspondance avec la partie inclinée de la toiture, et la partie inclinée de la platine est appuyée contre la partie inclinée correspondante de la toiture, lorsque la platine est assemblée entre la toiture et la vasque. 25
30
4. Luminaire selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la vasque transparente comporte des reliefs (1) saillant vers l'intérieur de façon à pousser la platine vers la toiture lorsque la toiture, la vasque et la platine sont assemblées. 35
40
5. Luminaire selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les parois longitudinales latérales de la toiture comportent des butées (4) pour limiter l'introduction de la platine dans la toiture lorsque la toiture, la vasque et la platine sont assemblées. 45
6. Luminaire selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** les butées (4) comportent une partie en forme de crochet (6) pour accrocher le bord de la partie latérale inclinée (2) de la platine. 50

55

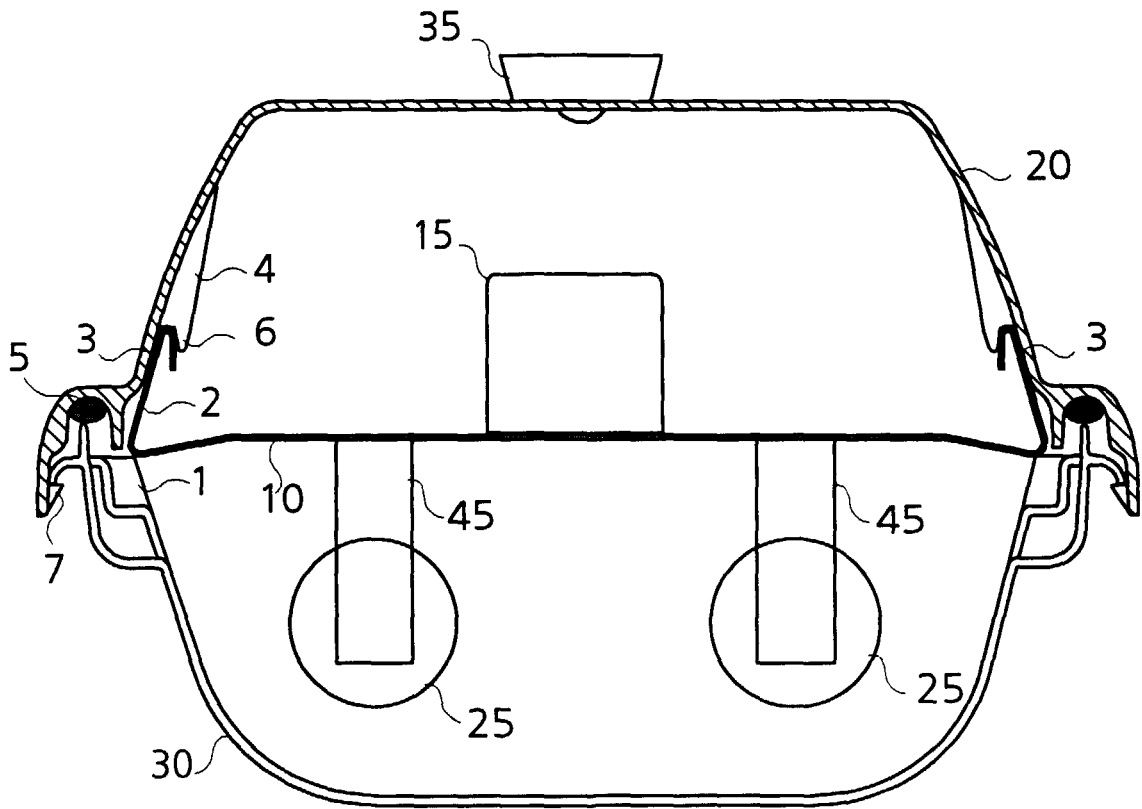


FIG.1



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 00 20 1582

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CI.7)
X	DE 34 42 527 A (BÖSHA GMBH & CO. KG) 30 mai 1985 (1985-05-30) * figures 1,2 * * page 6, ligne 21 - page 7, ligne 8 * ---	1,2	F21V31/00 F21V17/00
A	EP 0 726 420 A (ZUMTOBEL LICHT) 14 août 1996 (1996-08-14) * colonne 4, ligne 10 - colonne 5, ligne 18; figures 1-5 * ---	1,3,5,6	
A	EP 0 829 677 A (SIEMENS BELEUCHTUNGSTECHNIK GM) 18 mars 1998 (1998-03-18) * colonne 4, ligne 43 - colonne 5, ligne 4; figures 1,2 * ---	1,5,6	
A	NL 291 891 A (N.V. MAATSCHAPPIJ VOOR METAALBEWERKING "INDUSTRIA") * figures 1-3 * -----	1-4	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.7)
			F21V
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 15 août 2000	Examineur De Mas, A
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03 B2 (P14/C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 00 20 1582

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

15-08-2000

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 3442527 A	30-05-1985	DE 3442526 A	30-05-1985
EP 0726420 A	14-08-1996	DE 29502183 U AT 194420 T DE 59605526 D	02-05-1996 15-07-2000 10-08-2000
EP 0829677 A	18-03-1998	AUCUN	
NL 291891 A		AUCUN	

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82